



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

INFO COVID 19

Depuis le 16 janvier dernier, le rink-hockey et le monde du sport amateur sont contraints à nouveau de s'adapter suite aux annonces gouvernementales décidant la fermeture des établissements recevant du public (ERP) de type X, que sont nos gymnases, aux activités extra-scolaires.

Par conséquent, les entraînements en intérieur ont été proscrits pour tous, mineurs compris. Seule la pratique extérieure, seul ou en collectif sans limitation de nombre de pratiquants, est autorisée. La pratique sans contact reste la norme. La vie associative en intérieur peut, quant à elle, être poursuivie dans le cadre d'activités non physiques et sportives : éveil, goûters, sensibilisation... A ce titre, nous encourageons vivement les clubs à défendre et préserver ce lien entre les adhérents, qui constitue l'essence de nos engagements associatifs.

D'autre part, les pratiquants du rink-hockey en France ne bénéficient pas de la reconnaissance de public prioritaire permettant l'accès aux infrastructures. Des exceptions sont admises pour le public en formation professionnelle ou universitaire, le public admis sur prescription médicale APA et le public reconnu handicapé MDPH (avec encadrement nécessaire).

Seule une dérogation de pratique est donnée aux sportifs inscrits sur les listes « Haut Niveau » du Ministère Chargé des Sports. Et malheureusement depuis 5 ans, le rink-hockey n'est plus inscrit sur cette liste des « Sports Haut Niveau ». Quand bien même nous le serions, l'accès à la compétition reste essentiellement réservé aux sports dits « professionnels ». Nos championnats nationaux sont donc contraints de suivre les décisions appliquées à l'ensemble du sport amateur.

Cette situation nous oblige à respecter scrupuleusement les directives gouvernementales publiées et ce pour l'intégralité de nos pratiquants. La perte de nos statuts a également fragilisé notre organisation. Notre commission tient actuellement grâce à l'engagement de bénévoles élus et d'un seul salarié fédéral délégué au rink-hockey. Notre discipline en subit pleinement les répercussions aujourd'hui.

Néanmoins, la Commission Sportive Rink-Hockey, par le biais de sa fédération, s'engage pour la défense de notre discipline et, aux côtés de l'ensemble des fédérations olympiques, fait valoir ses membres et ses intérêts. Des échanges réguliers avec la ministre déléguée aux sports ont lieu concernant le maintien des activités physiques et sportives, la défense du sport-santé et la promotion du sport en tant qu'acteur de proximité.

La FFRS est à la table des négociations. La communication fédérale mensuelle concernant l'actualité du COVID démontre les efforts fournis par la Fédération pour informer ses clubs affiliés. Les nombreux webinaires et questionnaires envoyés aux clubs leur permettent de récolter des informations capitales sur la santé et l'équilibre des clubs affiliés. A l'écoute et réactive, elle joue son rôle de Fédération.

Malgré tous les efforts consentis par chaque club, nous connaissons un nouveau coup d'arrêt brutal dans cette saison 2020-2021 déjà éprouvante. Une fois de plus, nous pouvons constater avec fierté l'adaptabilité et la résilience dont les bénévoles font quotidiennement preuve pour maintenir une activité.

La Commission Sportive Rink-Hockey tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles pour leur implication et leur dévouement au bénéfice de la survie de notre discipline.

La Commission Sportive Rink-Hockey.